Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D121-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	24	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 25 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/06/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, COTTY Sandra à CRAS Sandrine, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, LE SCORNET Georgette à LE GOFF Brigitte, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BURIENS Michel à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Thierry, WESTER Alain à de GUERDAVID Jean-Michel

Absent excusé : LAURENCIN Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D121 – Réseau de chaleur urbain sur chaufferie bois – règlement de service et police d'abonnement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2025D025 du 03 avril 2025 portant création d'une régie à autonomie financière pour le SPIC « réseau de chaleur » et l'adoption de ses statuts.

Pour l'exécution de la régie de production et de distribution de chaleur, il convient d'adopter son règlement de service qui a pour objet de définir les conditions techniques et économiques d'abonnement au service.

L'abonné est le bénéficiaire du service fourni par la régie. Les conditions de son raccordement au réseau de chaleur par le réseau de la régie sont définies par un règlement de service ainsi que la police d'abonnement signée par l'abonné.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière pour le SPIC « réseau de chaleur » qui s'est réuni avant la séance du conseil municipal le 25 juin 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- *–D'adopter le règlement de service et la police d'abonnement ci-annexés*
- *–D'autoriser Le Président de la régie, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D121-DE

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 26/06/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent